



N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le onze septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Madame LESME Maria, 1^{ère} adjointe suppléante, en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

M. BOUCHET. Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET.

M. BRUNIAU. M. EGAL. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.

M. HUSSON. Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO.

M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

DATE DE
CONVOCAION
05 SEPTEMBRE 2014

DATE D'AFFICHAGE
05 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 21
VOTANTS : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. de CHABANNES. Mme SAVEY.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Madame Maria LESME transmet la présidence de l'assemblée à Monsieur Gérard BOUCHET, 2^{ème} adjoint au Maire, et quitte la salle, étant directement concernée par le dossier à examiner.

Monsieur Gérard BOUCHET, 2^{ème} adjoint au Maire, explique que Madame LESME a représenté la commune de Lapalisse au congrès des Plus Beaux Détours de France, du 12 au 14 juin 2014 et au congrès de l'association des villes marraines le 20 juin 2014.

Monsieur Gérard BOUCHET, 2^{ème} adjoint au Maire, sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- permettre à M. le Maire de rembourser à Madame LESME les frais engagés,

- donner mandat de façon générale à Madame LESME pour représenter la commune de Lapalisse auprès des différentes instances auxquelles la commune est adhérente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner mandat à Madame LESME pour représenter la commune de Lapalisse auprès des différentes instances auxquelles la commune adhère (Plus Beaux Détours de France, Villages Etapes, Villes Marraines...),

OBJET :

Mandat à Mme LESME pour représenter la commune auprès des Plus Beaux Détours de France et des Villages Etapes, ainsi que toutes les instances auxquelles la commune participe.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Madame LESME au présent mandat, y compris pour le Congrès des Plus Beaux Détours de France du 12 au 14 juin 2014 et des Villes Marraines le 20 juin 2014.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Maria LESME,
1^{ère} adjointe suppléante



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Maria LESME,
1^{ère} adjointe suppléante,

